

Immigration et refuge en Suisse (XIXe-XXe siècles) : constats et perspectives de recherche

Autor(en): **Arlettaz, Gérald / Perrenoud, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **10 (2003)**

Heft 2

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-24364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IMMIGRATION ET REFUGE EN SUISSE (XIX^E–XX^E SIECLES)

CONSTATS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

GERALD ARLETTAZ ET MARC PERRENOUD

En Suisse comme en Europe, depuis les années 1990 en particulier, l'étude des migrations, du refuge et de certains phénomènes sociaux qui leur sont associés, s'est développée et progressivement instituée en champ de recherche relativement autonome.¹ Reste à savoir dans quelle mesure la démarche historique s'inscrit dans une problématique du fait migratoire, qui soit explicative de ses rapports à la société.

Dans cette brève communication, nous n'avons certes pas la prétention de résoudre ce vaste problème historiographique. Partis de recherches situées dans des contextes différents – l'étude de l'émigration et de l'immigration transnationales, notamment de l'attitude de la Suisse à l'égard des «étrangers» pour l'un; l'antisémitisme, les Italiens en Suisse et le refuge des victimes de la Deuxième Guerre mondiale pour l'autre² – nous avons toutefois souvent abordé nos interrogations réciproques sur les questions évoquées dans cet article.

C'est la raison pour laquelle, nous reposant en particulier sur des constats exposés dans d'autres publications, nous aimerions esquisser un débat sur le questionnement propre aux migrations et suggérer quelques réflexions sur l'état de la recherche. Ce débat aborde également des questions de méthode. Il n'a évidemment aucune volonté de dresser un bilan exhaustif, ni d'établir un bulletin critique.

M. P.: Dans quelle mesure le développement de la société suisse au XIXe et au XXe siècles engendre un sentiment d'appartenance et une nouvelle définition du concept «étranger»?

G. A.: Depuis le XIXe siècle, la définition de l'«étranger» est à mettre en relation avec l'établissement et la formation de l'Etat national et, plus particulièrement, avec le développement de sa dimension sociale.³ En effet, les mécanismes d'inclusion et d'exclusion qui agissent au sein de la formation nationale dépendent des processus d'organisation sociale et politique dans

106 ■ leurs phases de construction et de remise en cause. Dès la deuxième moitié du

XIXe siècle, l'existence des individus tend à être subordonnée à leur statut de citoyen, c'est-à-dire à leur qualité de nationaux. Par la suite, l'installation de l'Etat-nation va se combiner avec la socialisation progressive de l'espace national,⁴ processus initié dans les années 1880 et qui s'accélère après la Première Guerre mondiale. Tout au long de l'entre-deux-guerres, le développement de l'Etat social accentue la mise sur pied de mécanismes propres à l'identification des populations et à leur catégorisation, et par voie de conséquence la démarcation entre le national et l'étranger. De fait, cette ingérence de l'Etat dans de multiples champs qui touchent la vie économique et sociale s'accompagne d'un puissant processus d'intégration qui tend à la nationalisation en profondeur de la société.

En Suisse, comme dans d'autres pays, l'évolution de la société nationale rend nécessaires de nouveaux processus d'identification pour que le système fonctionne. Le rapport entre national et étranger évolue donc de façon dialectique. L'aboutissement de cette évolution est la reformulation nécessaire des valeurs collectives pour renforcer la cohésion intérieure. Cette cohésion s'opère par une mise en évidence de ce qui n'est pas conforme au modèle, aux valeurs et objectifs dominants. Cette construction «identitaire» repose largement sur le rejet de ce qui n'est pas «suisse».⁵ Pour mettre en évidence le rapport dialectique entre l'évolution de la société nationale et sa sublimation identitaire, il convient de multiplier les recherches de type socio-historique sur les origines des phénomènes culturels. Ces recherches devraient s'effectuer sur les conceptions des rapports sociaux et sur les modes d'expression de ces conceptions au niveau de l'opinion, des partis, des groupes de pression, des intellectuels ou du pouvoir. Dans cette perspective, il faut poser la question en termes de représentation et de vision du monde.

Avec l'extension des champs de compétence de l'Etat central, le fossé entre les Confédérés et les étrangers se précise, notamment par la définition de droits différentiels.⁶ De plus, l'étude des champs politiques et administratifs montre qu'une distinction progressive s'institutionnalise entre étrangers établis et «temporaires». A cette frontière juridique se superpose, dès le début du XXe siècle, une frontière mentale, conséquence d'une vaste réflexion sur les spécificités de l'identité suisse, qui conduit au développement d'une culture à vocation nationale⁷ propre à renforcer le peuple suisse dans son sentiment d'appartenance. De fait, la question de l'appartenance et, plus spécifiquement de l'«assimilation», est le thème central du débat sur la nationalité et sur la naturalisation des étrangers qui se déroule de 1899 à 1928. A une conception civique répondant à une vision culturaliste des institutions nationales succède, à partir de 1910 et surtout de la Première Guerre mondiale, une conception ethnique et communautaire.

Il convient de préciser quel est le rôle de l'Etat et des acteurs sociaux dans le processus socioculturel. Selon la thèse d'Abdelmalek Sayad, «le phénomène migratoire en sa totalité, émigration et immigration, ne peut être pensé, ne peut être décrit et interprété, autrement qu'à travers les catégories de la pensée d'Etat».⁸ En Suisse, depuis le début du XXe siècle, les catégories de la «pensée d'Etat» sont nationales et par définition «discriminatoires». Reste à savoir comment elles se sont construites dans l'institutionnalisation de la démarcation légale et administrative. Sommes-nous en présence d'un Etat Léviathan, seul générateur de racisme, assimilant ou dissimulant les responsabilités des acteurs sociaux,⁹ voire celles du «peuple» qui deviendrait alors lui-même la catégorie suprême de la «pensée d'Etat»? Les explications de type univoque peuvent se référer à d'autres concepts. Ainsi, certains historiens gommant la dimension socioculturelle des faits relevant de l'intégration des populations étrangères pour recourir, par exemple, à l'apparition d'un «espace national identitairement unifié» vers la fin des années 1880.¹⁰ Ce phénomène serait à l'origine de la «question des étrangers». Pourtant, si la société nationale entame alors un processus d'intégration de longue durée, on doit se demander quel est l'«espace national unifié» survenu à la fin des années 1880, à partir du moment où l'auteur ne prend pas en compte la modification sociale du tissu helvétique et où il limite la dimension culturelle du pays à une étude de cas, sans tenir compte de l'imaginaire social des acteurs ni même de leurs politiques effectives? En outre, la perte de pertinence du cadre identitaire dans l'espace cantonal, telle qu'elle est évoquée, est fortement sujette à caution.

M. P.: La Suisse a connu des phases où la balance migratoire a été fortement contrastée. Cependant, les renversements de cette balance ne doivent pas faire oublier que les flux de l'immigration et de l'émigration sont concomitants. Quelles sont les incidences politiques et culturelles de ce double mouvement?

G. A.: D'une manière générale, il subsiste dans l'historiographie même une certaine imprécision au sujet de ces mouvements et plus encore relativement à l'attitude des autorités face aux problèmes que ceux-ci génèrent. Pour rappeler succinctement les grandes tendances des flux, le fait le plus frappant est le renversement de la balance migratoire à partir du recensement de 1888. Il s'opère en dépit d'une émigration qui reste forte jusqu'aux années 1930. La Première Guerre mondiale inverse le mouvement, puis le solde migratoire devient une seconde fois positif après 1945 pour le rester jusqu'à nos jours, à l'exception de la décennie 1970–1980.

Il convient de souligner un fait important et relativement rare avant 1930, à savoir la concomitance des deux mouvements, certes avec des intensités va-

riables. La mobilité des populations représente un défi car elle est susceptible de transformer les conditions sociales et politiques d'un pays. Son interprétation varie en fonction des visions du monde et des stratégies dominantes. De même, les choix politiques pour gérer les phénomènes démographiques traduisent l'évolution des fondements idéologiques de l'Etat. Dans cette perspective, émigration et immigration ne se comprennent pas uniquement par le fait démographique pur, mais doivent se situer par rapport à la formation nationale, ses objectifs, ses besoins, l'évolution de sa conscience dans ses diverses formes d'expression; ce champ reste encore à explorer.

Selon les autorités et l'opinion de l'époque, la concomitance des mouvements migratoires des années 1880–1910 serait attribuée à l'inadéquation de l'offre de la main-d'œuvre indigène par rapport aux besoins de l'économie. Au tournant du XXe siècle, lorsque les deux mouvements sont importants, la Suisse a des difficultés à affirmer une politique. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, dans une société libérale, encore confiante dans le progrès et l'industrialisation, l'immigration est laissée au jeu de l'offre et de la demande. Elle est interprétée comme un signe de vitalité de l'économie suisse. Pourtant, avec le recours aux valeurs identitaires des communautés nationale, mais aussi cantonales, elle est de plus en plus considérée comme un facteur perturbateur du système national politique et culturel. De même, dans une perspective libérale défavorable au colonialisme, l'analyse de l'émigration relève de l'économie politique; elle est considérée comme une perte pour la société.¹¹ L'Etat se refuse d'intervenir dans un domaine relevant de la sphère privée, non sans toutefois se préoccuper d'un phénomène qui nuit à l'idéal de participation des citoyens à l'intérêt général. En particulier, dès 1880, les départs de Suisses sont considérés comme un facteur favorisant la «surpopulation étrangère» et ses implications culturelles. La réponse politique réside toutefois dans une volonté de développer les institutions démocratiques et libérales pour intégrer l'ensemble de la population.

A partir de 1917, l'immigration est analysée dans ses implications économiques, sociales, culturelles et ethniques;¹² elle se traduit par le besoin de définir une nouvelle politique, en rupture avec la pratique libérale, instituant un système de surveillance de l'établissement, du séjour et du travail.¹³ Quant à l'émigration, elle représente désormais un défi face à la volonté de stabiliser et nationaliser la main-d'œuvre. C'est dans ce contexte de valorisation d'une culture nationale fondée sur la destinée commune des trois communautés linguistiques¹⁴ et des Suisses de l'étranger que se profile une nouvelle image ethnique de la «nation».¹⁵ A partir de ce constat, il convient de préciser quelles sont les caractéristiques et les particularités de cette représentation ethnique, originale mais non moins contraignante.

M. P.: Dans l'entre-deux-guerres, le concept d'*Überfremdung* devient un des concepts clé du discours politique. Quelle est la relation de ce discours avec la réalité démographique et la mise en place du système?

G. A.: A partir de la fin du XIXe siècle, l'arrivée massive des immigrants étrangers intervient à un moment où l'entité nationale s'érige en un espace politique, civique et bientôt social. Cette présence étrangère croissante interpelle les acteurs politiques et l'opinion publique, dans la mesure où elle est considérée comme une «partie intégrante de notre vie sociale et économique, mais non de notre organisme politique». ¹⁶ Pour désigner ce phénomène, le discours helvétique va d'abord utiliser le concept de «question des étrangers» considérée comme existentielle pour la nation.

Apparu dès 1900, le terme *Überfremdung*¹⁷ est consacré par un rapport du Département politique fédéral en 1914. Dès cette date, et tout au long de la guerre¹⁸ et de l'entre-deux-guerres, le concept d'*Überfremdung* exprime un fort contraste avec la réalité démographique de l'immigration et de la présence étrangère en Suisse qui recule de 14,7 pour cent de la population en 1910 à 5,2 pour cent en 1941. A cet égard, les historiens et les chercheurs des autres sciences sociales sont souvent relativement flous au sujet du concept *Überfremdung* et surtout de ses significations. En effet, à notre sens, ce concept n'exprime pas une réalité objective, ni démographique, ni sociale. Il ne repose pas sur «une base statistique réelle mais variable». ¹⁹ Il est au contraire l'expression d'une «fausse conscience statistique»²⁰ et sociale, c'est-à-dire d'une idéologie.

Plutôt que de chercher à trouver une traduction française exacte de ce concept,²¹ il convient de mettre en évidence son caractère fortement émotionnel cherchant à rejeter les étrangers jugés trop nombreux et «inassimilables» pour la «capacité de réception» de l'espace social national suisse.²² Pour les experts²³ de la période 1917 à 1925, l'*Überfremdung* s'érige en une véritable science avec diverses disciplines: l'*Überfremdung* politique, économique, sociale et *geistig*.²⁴ Pour l'opinion, dans sa majorité, y compris une partie non négligeable de la gauche, l'*Überfremdung* devient également un élément du ciment national. Dans cette perspective, il s'agit d'opérer l'unité du corps social au cours de l'élaboration d'un processus à trois objectifs:

- la formation d'un espace social caractérisé par des mécanismes d'assurance et de régulation d'un marché national du travail se protégeant contre les étrangers;²⁵
- l'élaboration d'un substrat identitaire à caractère ethnique, à savoir d'une *Eigenart* nationale insérée dans des sensibilités, dans des coutumes et dans

- tures de la patrie. Il s'agit donc en premier lieu d'une projection subjective et imaginaire fondée sur une construction bricolée et négative de l'identité;
- la volonté de démarcation entre Suisses et étrangers sur la base d'un dispositif légal de lutte contre la «surpopulation étrangère» élaboré de 1917 à 1933.

G. A.: La réaction suisse à l'immigration juive s'explique-t-elle par l'antisémitisme ou s'inscrit-elle dans le contexte plus vaste de la politique de lutte contre la «surpopulation étrangère»?

M. P.: Une imbrication des formes suisses d'antisémitisme et de la politique face aux étrangers se manifeste et atteint son apogée en 1942–1943. Après la Seconde Guerre mondiale, les débats sur l'histoire de la politique suisse face à l'immigration juive ont eu tendance à faire de Rothmund une personnalité centrale au point de risquer de le transformer en bouc émissaire. Or, les recherches récentes ont montré que, si Rothmund est un acteur décisif de cette politique, elle est mise en œuvre et appuyée par des acteurs sociaux et politiques dès les années 1910. Porté par une vague animée par les milieux dirigeants, Rothmund accède en 1919 à une position administrative éminente. Il affirme à maintes reprises sa volonté de lutter à la fois contre l'*Überfremdung* et la *Verjudung* de la Suisse. Dans sa perspective, les deux objectifs sont liés et les instruments mis en place dès la Première Guerre mondiale visent à éloigner les étrangers et les Juifs du territoire national qui ne peut être qu'une terre de transit provisoire pour les réfugiés. Une histoire sociale doit éviter deux écueils: d'une part une identification avec l'antisémitisme nazi et d'autre part une place cardinale de l'antisémitisme dans la pratique des autorités fédérales. L'antisémitisme suisse se distingue de celui des nazis qui se caractérise par une violence physique qui culmine dans l'extermination. Saul Friedländer a analysé le caractère obsessionnel de «l'antisémitisme rédempteur»²⁶ des nazis. En Suisse, les réactions hostiles aux Juifs s'inscrivent dans une continuité et une problématique historiques qui dépassent, en amont et en aval, la période nazie. L'antijudaïsme qui plonge très profondément ses racines dans l'histoire suisse contribue à expliquer pour quelles raisons la Suisse est au XIXe siècle à la traîne des pays d'Europe occidentale qui accordent l'égalité des droits aux Juifs. En effet, cette égalité fut introduite en France lors de la Révolution; pour la Confédération, elle ne sera concédée qu'en 1866 à la suite de pressions étrangères, puis accordée en 1874 dans le cadre de la nouvelle Constitution fédérale. Les discriminations fondées sur cette continuité se maintiennent par l'émergence d'un antisémitisme qui accompagne la modernisation de la Suisse à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Par exemple, ■ 111

les «banques juives» restent des exceptions et il est rarissime que des banquiers de confession israélite dirigent des établissements financiers. En examinant la place très réduite accordée aux Juifs dans les milieux économiques et financiers suisses, on peut soutenir que les discriminations antisémites sont plus sévères dans la Confédération suisse que dans la République de Weimar ou que dans la IIIe République française. Toutefois, elles ne basculent pas dans les violences physiques. Dans la perspective défendue par Rothmund, un certain nombre de Juifs (surtout ceux qui viennent d'Europe occidentale) peuvent aussi se naturaliser, s'intégrer dans la nation helvétique et bénéficier des droits reconnus aux Suisses. C'est ainsi qu'il adopte parfois une attitude plus énergique que les diplomates pour défendre des compatriotes juifs victimes des mesures nazies et qu'il reproche au IIIe Reich ses méthodes trop brutales et exclusives. Il affirme que l'antisémitisme est indigne de la Suisse, mais qu'il risque de s'amplifier si les Juifs deviennent plus nombreux sur le territoire national.²⁷ Les recherches récentes ont aussi montré qu'il exprime des scrupules en septembre 1938 lors de la conclusion de l'accord germano-suisse introduisant l'opposition d'un J sur les passeports des Juifs allemands. Toutefois, cet accord est approuvé à l'unanimité et sans réserve par le Conseil fédéral. Il est donc réducteur de confiner à Rothmund les interventions antisémites des autorités fédérales. De plus, cette hostilité aux Juifs est différente de l'antisémitisme nazi; ce qui lui permet de subsister après 1945 sous des formes latentes et diffuses.²⁸ Avant comme après 1945, il n'occupe pas la place cardinale qui lui est conférée dans le système nazi. L'antisémitisme suisse ne s'insère pas dans une violence rédemptrice, mais dans un ensemble discriminatoire constitutif de la nation.

G. A.: Au sujet de cette historiographie du refuge, de nombreux articles ont évoqué les analyses et les polémiques au sujet des nombres de réfugiés accueillis ou refoulés en Suisse ou dans les cantons. Quelles sont les bases de ces statistiques? Les extrapolations mises en œuvre par certains sur la base de données fragmentaires sont-elles fiables?

M. P.: L'utilisation des chiffres est constitutive du discours sur les pratiques de l'asile: au cours des mois cruciaux de 1938 et de 1942 caractérisés par des décisions dramatiques (fermetures des frontières, tampon J, refoulements, etc.), des statistiques sont brandies pour exprimer les charges qui pèsent sur la Suisse, mais surtout les risques qui menacent la Confédération. A maintes reprises, les autorités affirment que les limites du tolérable sont ou vont être atteintes, mais ces limites se sont jamais définies et s'avèrent en fait élastiques. De plus, après la guerre, lorsqu'il s'agit de légitimer l'attitude de la

Suisse et de renforcer le mythe de la Suisse terre d'asile, les statistiques sur le refuge sont grossies par une illusion d'optique: les autorités fédérales évoquent 300'000 personnes accueillies, sans faire de différences entre les internés et les réfugiés, entre les séjours de très courte durée et ceux de plusieurs années.²⁹ Cette statistique officielle permet ainsi à la Confédération de s'affirmer comme un pays humanitaire. Toutefois, cette construction fragile, comme tous les bricolages (Lévi-Strauss),³⁰ ne résiste pas à une analyse historique comme ce fut le cas dès les années 1950 (Rapport du professeur Carl Ludwig qui estime à 10'000 le nombre de personnes refoulées à la frontière)³¹ et à la fin du XXe siècle (le chiffre de près de 24'500 refoulements doit être admis, selon des documents conservés aux Archives fédérales).³² Les destructions (intentionnelles ou non) d'archives dès les années 1950 impliquent que la base documentaire qui subsiste actuellement est très mince. Même les archives de Genève, qui ont la chance rarissime de conserver les dossiers de l'Arrondissement territorial qui contrôlait la frontière, sont loin de pouvoir prétendre à l'exhaustivité et sont trop limitées pour pouvoir affirmer que les refoulements à la frontière ne dépassèrent pas les 5000 personnes comme l'a déclaré Serge Klarsfeld dans les journaux sans avoir consulté les archives et les études historiques. Il est aléatoire de faire des extrapolations en multipliant le nombre de refoulements sur une portion du territoire aussi réduite que Genève pour obtenir celui de toute la Suisse. Ces extrapolations ne tiennent pas compte des conditions d'élaboration de ces chiffres tirés des documents administratifs (par exemple, selon quels critères les Juifs ou «israélites» sont classés). De plus, elles négligent les différentes phases de la guerre (notamment au début et à la fin des hostilités, en particulier les mesures prises après la chute de Mussolini). En outre, elles n'envisagent pas que les refoulements (comme les acceptations) sont les résultantes de multiples facteurs contradictoires qui aboutissent à des actes que les statistiques peuvent quantifier, mais non expliquer. En d'autres termes, un refoulement ou un accueil doit être analysé en tenant compte des normes sociales et culturelles, des consignes gouvernementales, des comportements individuels, des actions de solidarité, de l'évolution des conditions générales, etc. Cette complexité doit être analysée par les méthodes historiques et ne saurait être restituée par l'énumération de statistiques. L'utilisation de celles-ci vise à les transformer en éléments en faveur d'un discours politique qui justifie la politique officielle aujourd'hui comme hier. Les publications de Jean-Christian Lambelet sont fort caractéristiques de cette visée auto-justificatrice.³³ Par contre, des recherches sur la pratique de l'asile dans différents cantons (Vaud, Jura, Thurgovie, Tessin, Valais entre autres) et sur les réactions de milieux sociaux (comme les Eglises) fournissent des résultats prometteurs. Les témoignages de contemporain(e)s recueil-

lis selon les méthodes de l'*oral history* peuvent aussi apporter des informations intéressantes et utiles afin de nuancer des analyses basées sur la documentation des autorités fédérales. Toutefois, ils ne sauraient remplacer l'analyse des décisions et des activités des acteurs prépondérants, c'est-à-dire des milieux dirigeants de l'économie et de la politique suisses. Les rapports de forces et les responsabilités inégales ne doivent pas être occultés par une accumulation d'éléments partiels, voire anecdotiques.

Il est essentiel d'explicitier l'orientation des recherches historiques. Ainsi, la «Commission Bergier» a affirmé qu'elle se situe dans la perspective des victimes du national-socialisme, ce qui implique que les préoccupations des dirigeants suisses n'occupent pas une place déterminante et exclusive. Cette option méthodologique diverge de celles qui privilégient les témoignages des contemporains en se confinant à une vision patriotique. Il importe donc d'affirmer la nécessité de sortir des ornières qui aboutissent à désigner des boucs émissaires ou à rejeter toute critique des dirigeants suisses.

G. A.: De manière générale, depuis le XIXe siècle, quel a été le rôle de l'immigration dans la formation quantitative et qualitative de la classe ouvrière et sur l'organisation du mouvement ouvrier?

M. P.: L'industrialisation et la modernisation de la Suisse impliquent une augmentation des mouvements migratoires (déplacements massifs des Suisses victimes des transformations socio-économiques qui affluent dans les centres industriels ou émigrent; immigrations de populations attirées par les nouvelles activités, telles que les tunnels, la construction urbaine et la multiplication des usines). Ces mouvements de départs et d'arrivées ne se succèdent pas, mais se combinent. La classe ouvrière suisse s'est donc constituée à la fois par l'afflux de Confédérés originaires d'autres régions et par l'arrivée d'étrangers venant d'Europe centrale, puis de plus en plus des pays méditerranéens. Les réfugiés fuyant la répression de la Commune de Paris, les mesures de Bismarck, les violences d'Europe centrale, les pogroms de la Russie tsariste et d'autres facteurs ont joué un rôle essentiel dans la constitution des organisations ouvrières, comme l'a notamment montré Marc Vuilleumier.³⁴ Les mesures répressives des autorités suisses (création du Ministère public de la Confédération, puis de la Police fédérale des étrangers) ont visé à confiner le mouvement ouvrier suisse dans les limites compatibles avec le nouvel ordre qui se constitue dès le tournant du siècle. Toutefois, la facette répressive ne doit pas négliger la facette intégrative de la société helvétique: une fraction des ouvriers, même revendicatifs, finit par s'intégrer et peut même se montrer «plus Suisses que

114 ■ les Suisses» face aux ouvriers étrangers qui participent à une migration ulté-

rieure. C'est ainsi qu'Herman Greulich (1842–1925) né à Breslau, immigré en Suisse en 1865, naturalisé en 1877, devient au début du XXe siècle partisan d'une orientation réformiste du mouvement ouvrier et s'oppose aux grèves qu'il accuse les Italiens de mener. L'intégration dans la société nationale lui permet de jouer un rôle dans la définition des objectifs de la politique fédérale, notamment au Conseil national. La ségrégation entre une frange «extrémiste» (dont les origines et les influences sont situées à l'étranger) et une frange «raisonnable» (dont les motivations et les normes sont conformes aux exigences suisses) dans les rangs ouvriers se remarque dans la politique des milieux dirigeants suisses, en particulier après la grève générale de 1918 (introduction de la représentation proportionnelle, promesses de mesures de politique sociale). Après 1945, cette ségrégation est une dimension constitutive de la paix sociale préconisée par les milieux patronaux et les appareils syndicaux. Dans ce contexte, la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers est renforcée en 1948 par des dispositions qui limitent encore les maigres possibilités des militants ouvriers étrangers. Les concessions sociales accordées pour les ouvriers membres de la communauté nationale permettent de renforcer les discriminations qui affectent les travailleurs immigrés. En fait, les dépenses sociales restent modestes en comparaison des prestations accordées dans d'autres pays au cours de la longue phase d'expansion d'après 1945, tandis que les possibilités d'intégration sont réduites: l'assimilation implique une acculturation pour les étrangers et des exigences telles que la proportion d'étrangers est nettement supérieure à celle des pays qui adoptent une politique de naturalisation moins exigeante et exclusive. La xénophobie est si imbriquée dans le système consensuel basé sur la paix sociale que les travaux et les débats sur l'histoire des migrations en Suisse en ont été entravés pendant longtemps.

Notes

- 1 Cf. e. a. Nancy L. Green, *Repenser les migrations*, Paris 2002 et Harald Kleinschmidt, *Menschen in Bewegung: Inhalte und Ziele historischer Migrationsforschung*, Göttingen 2002.
- 2 D'une manière générale et pour les travaux de Gérald Arletta en particulier, cf. Giovanni Casagrande, *Migration et relations ethniques en Suisse. Bibliographie choisie (1945–1999)*, Forum suisse pour l'étude des migrations, Neuchâtel 2001. Pour les travaux de Marc Perrenoud, cf. www.dodis.ch/f/forschungsgruppe_mp.asp.
- 3 Voir en particulier les travaux de Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe–XXe siècles*, Paris 1988; ainsi que *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe 1793–1993*, Paris 1991.
- 4 Etienne Balibar parle de «l'institution de l'Etat national-social», voir «La forme nation: histoire et idéologie», in Etienne Balibar, Immanuel Wallerstein, *Race, Nation, Classe. Les identités ambiguës*, Paris 1988, 126.

- 5 Voir à ce sujet les travaux de Gérard Arlettaz; pour la période antérieure à 1914, «Démographie et identité nationale (1850–1914). La Suisse et «La question des étrangers»», *Etudes et Sources* 11 (1985), 83–180.
- 6 Pour la période précédant la Première Guerre mondiale, voir Gérard Arlettaz, «Aux origines de la «question des étrangers» en Suisse», *Passé Pluriel. Mélanges en l'honneur du Professeur Ruffieux*, Fribourg 1991, 179–189. Pour la période ultérieure, voir Jean-Pierre Tabin, *Le paradoxe de l'intégration. essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale*, Lausanne 1999.
- 7 D'une manière générale, voir Alain Clavier, *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne 1993. Un des organes les plus intéressants de cette réflexion sur la culture et la nation est sans conteste la revue *Wissen und Leben*, qui paraît depuis 1907.
- 8 Abdelmalek Sayad, «Immigration et «pensée d'Etat»», *Actes de la recherche en sciences sociales* 129 (septembre 1999), 5.
- 9 L'ouvrage d'Anne Weil-Levy, Karl Grünberg, Joelle Isler, *Suisse: un essai sur le racisme d'Etat (1900–1942)*, Lausanne 1999, se focalise sur cet Etat léviathan. Pour la Suisse, la notion de politique institutionnelle raciste correspond à une réalité historique, en revanche le concept de «racisme d'Etat» occulte la construction des représentations collectives. Il est en outre politiquement instrumentalisé.
- 10 Voir Thierry Christ, «Les voies de l'intégration confédérale: l'exemple de la législation neuchâteloise en matière de naturalisation (1848–1914)», *Revue Suisse d'Histoire* 49 (1999), 222–248.
- 11 Au sujet des conceptions dominantes en matière d'émigration au XIXe siècle, voir Gérard Arlettaz, «L'émigration suisse outre-mer de 1815 à 1920», *Etudes et Sources* 1 (1975), 31–95. Voir aussi Arnold Natsch, *Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungsfrage 1803–1873*, Zürich 1966.
- 12 Voir Gérard et Silvia Arlettaz, «La Première Guerre mondiale et l'émergence d'une politique migratoire interventionniste», in Paul Bairoch, Martin Koerner (éd.), *La Suisse dans l'économie mondiale (15e–20e s.)*, Zurich 1990, 319–337.
- 13 Voir Uriel Gast, *Von der Kontrolle zur Abwehr. Die Eidgenössische Fremdenpolizei im Spannungsfeld von Politik und Wirtschaft 1915–1933*, Zürich 1997.
- 14 Voir à cet égard les recherches du sociologue Jean Widmer.
- 15 Voir Gérard Arlettaz, «La Nouvelle Société Helvétique et les Suisses à l'étranger 1914–1922. L'émergence d'un nationalisme de type ethnique», *Etudes et Sources* 28 (2002), 37–64. Dans cette conception, les Suisses de l'étranger ne sont pas perçus comme des émigrants problématiques, mais comme des émigrés établis qui servent l'économie et la culture suisses.
- 16 «Résultats statistiques du recensement fédéral de la population du 1er décembre 1910», 1er vol., *Statistique de la Suisse*, no 195, 64.
- 17 Sur ce concept, voir Patrick Kury, *Über Fremde reden. Die Überfremdungsdiskurs und die Ausgrenzung der ausländischen Juden in der Schweiz von 1800 bis zum Zweiten Weltkrieg*, Thèse de l'Université de Bâle (2002), à paraître.
- 18 Pour cette question, voir Gérard Arlettaz, «Les effets de la Première Guerre mondiale sur l'intégration des étrangers en Suisse», *Relations internationales* 54 (1988), 161–179.
- 19 André Lasserre, *Frontière et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne 1995, 14.
- 20 Voir Gérard et Silvia Arlettaz, «La politique suisse d'immigration et de refuge: héritage de guerre et gestion de paix», *Guerres et paix. Mélanges en hommage au Professeur Jean-Claude Favez*, Genève 2000, 679.
- 21 Il en existe plusieurs traductions assez différentes les unes des autres.
- 22 Sur la construction de cet espace national face à l'immigration et à l'immigré, se référer à Arlettaz/Arlettaz (voir note 20), 661–684.
- 23 Par experts, nous entendons les personnalités du monde politique et économique, souvent

issues des milieux juridiques, travaillant parfois dans les milieux philanthropiques, qui se sont établies comme spécialistes des faits sociaux, contribuant à former l'avis des partis et des groupes d'opinion.

- 24 Arlettaz/Arlettaz (voir note 12).
- 25 Tabin (voir note 6). Voir aussi Gérald et Silvia Arlettaz, «L'Etat social et la politique d'immigration et d'intégration 1918–1931. La situation des Italiens», *De l'assistance à l'assurance sociale. Ruptures et continuités du Moyen Age au XXe siècle*, Zurich 2002, 357–371.
- 26 Saul Friedländer, *L'Allemagne nazie et les Juifs*, 1: *Les années de persécution (1933–1939)*, Paris 1997, 15.
- 27 Le discours antisémite de Rothmund utilise le mode dénégatoire comme le discours xénophobe suisse, cf. Marianne Ebel et Pierre Fiala, *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes (1961–1981)*, Lausanne 1983.
- 28 Cf. Commission fédérale contre le racisme, *L'antisémitisme en Suisse. Rapport sur les manifestations historiques et actuelles avec recommandations d'action*, Berne 1998.
- 29 Commission indépendante d'experts Suisse Seconde Guerre mondiale, *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale*, Zurich 2002, 106–164.
- 30 Sur le concept de bricolage proposé par Claude Lévi-Strauss et ses implications pour la Suisse, cf. Bernard Crettaz, Hans Ulrich Jost et Rémy Pithon, *Peuples inanimés, avez-vous donc une âme? Images et identités suisses au XXe siècle*, Lausanne 1987, 9.
- 31 Cf. *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955. Rapport adressé au Conseil fédéral à l'intention des conseils législatifs par le professeur Carl Ludwig*, Bâle, Berne 1957, 231–232, 258, 295, 300.
- 32 Guido Koller, «Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des Zweiten Weltkrieges», *Etudes et Sources* 22 (1996), 17–136.
- 33 Cf. Jean-Christian Lambelet, *Le mobbing d'un petit pays: onze thèses sur la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne 1999. Cf. aussi les Actes de la table ronde organisée aux Archives d'Etat de Genève, *Le passage de la frontière durant la Seconde Guerre mondiale. Sources et méthodes*, Genève 2002. Les assertions de Lambelet sont contestées par plusieurs participants, notamment Claude Hauser et Daniel Bourgeois.
- 34 Cf. Marc Vuilleumier, *Immigrés et réfugiés en Suisse*, Zurich 1997. Pour une vue d'ensemble sur les travaux de Vuilleumier, cf. *Pour une histoire des gens sans Histoire: Ouvriers, exclus et rebelles en Suisse, 19e–20e siècles*, Lausanne 1995.